



Préfecture
Cabinet
Direction des sécurités

Service interministériel de défense et de protection civile

Message d'activation et de communiqué de presse :

Qualité de l'air

Épisode de pollution de l'air en cours dans le département de l'Allier

Ce dimanche 5 août 2018, un épisode de pollution atmosphérique de type « estival » ozone O₃ est en cours sur le département de l'Allier.

Le département de l'Allier est placé en situation d'alerte de niveau N1. Cette procédure prévoit :

-des mesures prescriptives prises par arrêté préfectoral (à voir pour le détail des mesures) :

- Des mesures relatives au secteur agricole;
- Des mesures relatives au secteur des chantiers BTP et carrières ;
- Des mesures relatives au secteur industriel ;
- Des mesures relatives au secteur résidentiel ;
- Des mesures relatives au secteur du transport ;
- Des mesures relatives aux spectacles pyrotechniques.

-des recommandations sanitaires :

Population	Messages sanitaires
<p><u>Populations vulnérables :</u></p> <p>Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.</p>	<p>En cas d'épisode de pollution aux polluants particules fines PM₁₀ et dioxyde d'azote NO₂, <u>il est recommandé de :</u></p> <ul style="list-style-type: none">– Éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.– Éviter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reporter les activités qui demandent le plus d'effort.
<p><u>Populations sensibles :</u></p> <p>Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes</p>	<p><u>En cas d'épisode de pollution à l'ozone ou O₃, il est recommandé de :</u></p> <ul style="list-style-type: none">– Éviter les sorties durant l'après-midi.– Éviter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur

immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).	peuvent être maintenues.
	<p>Dans tous les cas en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, <u>il est recommandé de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre conseil auprès de votre pharmacien ou consulter votre médecin. - Privilégier les sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort. - Prendre conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.
Population générale	<p><u>Il est recommandé de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions). - Prendre conseil auprès de votre pharmacien ou consulter votre médecin en cas de gêne respiratoire ou cardiaque.

-des recommandations comportementales :

Particuliers	Professionnels et collectivités
<ul style="list-style-type: none"> - Si vous vous chauffez au bois, veillez à utiliser un appareil performant ; - Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes ; - Maîtrisez la température de votre logement (19 °C). - Il est interdit de brûler les déchets verts. 	<ul style="list-style-type: none"> - Reportez l'écobuage et toutes opérations de brûlage à l'air libre ; - Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques ; - Réduisez l'activité des chantiers ou prenez des mesures limitant leurs émissions, comme l'arrosage ; - Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

L'intégralité des prescriptions et recommandations est consultable sur le site Internet de la préfecture : <http://www.allier.gouv.fr/>

Les médias sociaux sont renseignés via :

-le compte Twitter de la préfecture <http://twitter.com/prefet03>

-le compte Facebook de la préfecture

<https://www.facebook.com/Préfet-de-lAllier-1386969134895965/?fref=ts>

Pour plus de détails sur la qualité de l'air, consulter le site d'Atmo Auvergne – Rhône-Alpes : <http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>